

James O'Reilly, LL.D. (hon), Ad.E.
Aussi membre de
The Law Society of Alberta

Par courriel

Le 26 avril 2013

François Biron
Directeur de projet
Mine Arnaud
690 Boulevard Laure, bureau 121 (Grand Passage)
Sept-Îles, Qc, G4R 3L7

**Objet : Commentaires préliminaires des Uashaunnuat sur l'étude
d'impact environnemental et études complémentaires de Mine
Arnaud**

Monsieur Biron,

La présente vise à vous faire part de certains commentaires et questions préliminaires des Innus de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam (ci-après les Uashaunnuat) relativement à l'information fournie jusqu'à maintenant par Mine Arnaud en lien avec son étude d'impact, dont les divers volumes de compléments d'information. Les Uashaunnuat et leurs conseillers complètent actuellement l'analyse de ces compléments d'information mais entre-temps, les Uashaunnuat souhaitent partager la présente série de questions et commentaires concernant notamment les thèmes des amphibiens et reptiles, de l'avifaune, des milieux humides, des eaux souterraines, de l'hydrologie, des eaux de surface et de la gestion des risques technologiques.

Comme vous savez, les Uashaunnuat affirment le titre indien, des autres droits ancestraux et des droits issus de traités dans et sur tout leur territoire traditionnel (Nitassinan), y compris à l'égard des ressources naturelles s'y trouvant, et ils s'opposent à tout projet de développement dans leur territoire traditionnel sans leur consentement. Les Uashaunnuat n'ont jamais cédé ou autrement perdu ces droits.

Les Uashaunnuat et les familles traditionnelles contestent l'autorité des gouvernements provinciaux et fédéral d'autoriser des projets de développement dans leur Nitassinan et des procédures judiciaires à cet effet sont actives et pendantes devant les tribunaux. En fait, les Uashaunnuat ont déposé

dernièrement une procédure à la Cour supérieure du Québec pour mettre fin à la violation de leurs droits par la Compagnie minière IOC et afin de protéger et faire reconnaître leurs droits dans leur Nitassinan, y compris à l'intérieur de la région de la baie de Sept-Îles.

Les Uashaunnuat et leurs ancêtres ont, bien avant le contact avec les Européens et ce jusqu'à ce jour, utilisé et fréquenté le Nitassinan au Québec et au Labrador en pratiquant leur mode de vie unique qui comprend notamment la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette.

Le projet de Mine Arnaud se situe entièrement dans le Nitassinan et fait partie d'un territoire communautaire détenu et utilisé traditionnellement et à l'heure actuelle par l'ensemble des Uashaunnuat. Cette partie du territoire traditionnel était et est un territoire communautaire de très grande importance pour les Uashaunnuat.

Les Uashaunnuat désignent et ont traditionnellement désigné ce territoire par le nom de « Uashat » en langue innue. Les îles de la baie des Sept-Îles portent également des noms innus.

Avant l'arrivée d'IOC dans la région de Sept-Îles et avant même l'arrivée des Européens, les Uashaunnuat et leurs ancêtres fréquentaient et utilisaient cette partie du Nitassinan tel que le font des propriétaires, sur une base régulière. Ils y exerçaient sur une base régulière leurs activités traditionnelles, y compris la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette, selon le mode de vie innu et notamment à des fins de subsistance.

Les nombreux développements industriels et la construction de villes, de chalets et d'établissements de villégiature dans la région de la baie de Sept-Îles, ont eu des effets dévastateurs pour les Uashaunnuat, notamment en les empêchant de fréquenter et d'occuper de grandes parties de leurs terres traditionnelles et en détruisant la faune et la flore nécessaires à la poursuite de leurs activités traditionnelles et au maintien de leur mode de vie innu.

De nombreuses ressources, plusieurs sites de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette, ainsi que des routes traditionnelles, des sites culturels (tels des lieux de rencontre, de naissance et de sépulture), spirituels et autres ont été détruits sans le consentement des Uashaunnuat et sans compensation ou accommodements. Cette destruction des terres traditionnelles des Uashaunnuat a eu un profond impact sur la pratique des activités traditionnelles et le maintien du mode de vie traditionnel innu, mais aussi sur la transmission des connaissances traditionnelles, de la culture et de la langue et sur l'identité innue. Le développement minier, forestier, hydroélectrique et autre dans la

région visée par le projet a aussi entraîné une fragmentation du Nitassinan des Uashaunnuat, l'ouverture de ce territoire, un accroissement de la présence non-autochtone et des conflits avec les Uashaunnuat et de la pollution.

Les présents commentaires sont soumis sous toutes réserves des droits des Uashaunnuat et des familles traditionnelles et sous toutes réserves des procédures judiciaires.

Les Uashaunnuat cherchent à conserver et à protéger le plus de parties possible de leur Nitassinan contre les développements divers, et ce pour le bénéfice des générations présentes et futures. Il va sans dire que les Uashaunnuat sont grandement préoccupés par les impacts environnementaux liés à un projet minier dans la région de la baie de Sept-Îles. Comme les Uashaunnuat vous ont déjà fait part lors de rencontres préliminaires, sur le plan environnemental, les Uashaunnuat partagent essentiellement les mêmes préoccupations (qualité de l'air, de l'eau, santé publique, qualité de vie des populations avoisinantes dont les Innus, impacts cumulatifs, restauration du site, environnement en général, etc.) entendues lors de la démarche de préconsultation du milieu régional.

La réalisation du projet aurait d'importantes conséquences sur le mode de vie des Uashaunnuat, et ce au niveau culturel, spirituel, social, communautaire et économique. Le projet transformerait de manière irréparable et irrémédiable l'environnement naturel des terres traditionnelles des Uashaunnuat.

Une des lacunes principales identifiées dans la présente série de commentaires sur les études faites jusqu'à présent par Mine Arnaud traite de la question des impacts liés au rabattement des eaux souterraines. Les Uashaunnuat comprennent de par leur lecture du Complément no5 que Mine Arnaud est en train de faire de nouvelles études quant à cette question.

Une problématique qui ne semble pas avoir fait l'objet de beaucoup de discussions concerne la question de la possibilité des eaux rouges. Lors d'une présentation de Mine Arnaud aux Uashaunnuat, Mine Arnaud semblait dire que le fer a déjà été oxydé et n'aurait pas donc cet effet, mais les eaux rouges ne sont-elles pas plutôt reliées au phénomène de la silice colloïdale et de l'interaction avec les oxydes de fer? Vous comprendrez qu'étant donné la douloureuse expérience des Uashaunnuat avec des projets de minerai de fer, ils sont très préoccupés par la possibilité d'eaux rouges. Sur le même thème, le cuivre dans l'eau ne peut-il pas donner une couleur bleu-verdâtre à celle-ci, lorsque précipité dans les effluents?

Nous vous demandons aussi bien sûr d'étudier et de répondre à tous les commentaires et questions des Uashaunnuat ci-joints aux présentes.

Dans l'attente d'un suivi de votre part, nous vous prions d'accepter, Monsieur Biron, nos meilleures salutations.

O'REILLY & ASSOCIÉS



Morgan Kendall

c.c.
vice-Chef Mike McKenzie, ITUM
Ken Rock, ITUM
Jean-Claude Pinette, ITUM
André Michel, ITUM
Serge Goupil, consultant environnemental pour ITUM
Katerie Jourdain, Mine Arnaud
Mireille Paul, MDDEFP
Simon Laverdière, ACEE
Raymond Chabot, ACEE